



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Un nouveau programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge fixe à usage résidentiel maintenant offert par la Ville

L'ASSOMPTION, LE 28 OCTOBRE 2020 – Dans le cadre de sa Politique environnementale 2019-2025, la Ville de L'Assomption est fière de lancer un nouveau programme d'aide financière pour l'achat et l'installation d'une borne de recharge fixe à usage résidentiel.

« La Ville travaille pour réduire les émissions de gaz à effet de serre sur son territoire, et faire la promotion de la mobilité durable peut avoir un impact significatif dans la lutte aux changements climatiques. L'énergie produite au Québec est une des plus propres au monde, à 98% issue d'énergie renouvelable. L'impact environnemental des véhicules électriques est particulièrement positif chez nous » a mentionné le maire, monsieur Sébastien Nadeau.

« La popularité des voitures électriques et son nombre d'utilisateurs ont considérablement augmenté au cours des dernières années. Soucieuse de l'environnement, la Ville de L'Assomption a mis en place un programme d'aide financière pour l'achat et l'installation de bornes de recharge fixes à usage résidentiel dans le but de favoriser l'utilisation des véhicules électriques sur le territoire de la municipalité, » a commenté monsieur Fernand Gendron, président de la Commission de l'environnement et conseiller du district 8.

Afin d'être admissible à cette subvention, il faut respecter certains critères :

- être propriétaire ou avoir un mandat écrit et signé du propriétaire ;
- la borne doit être neuve ;
- uniquement les bornes de recharge fixes sont admissibles. Les bornes de recharge mobiles ne sont pas admissibles à ce programme ;
- limite de 1 borne par résidence, donc 150 \$ d'aide financière ;
- limite de 2 bornes pour les propriétés de 6 logements et moins, donc 300 \$ d'aide financière ;
- limite de 3 bornes pour les propriétés de 7 logements et plus, donc 450 \$ d'aide financière ;
- les secteurs commerciaux et industriels ne sont pas admissibles à ce programme ;
- pour les unités de condos, il est possible d'avoir droit à une d'aide financière de 150 \$ par borne sur confirmation écrite de leur syndicat de copropriété ;
- l'aide financière est offerte uniquement sur réception d'une copie de la facture des travaux qui auront été effectués par un électricien licencié RBQ ;
- l'aide financière est versée uniquement par dépôt direct.

Pour faire une demande d'aide financière, visitez la section Service en ligne du site Web de la Ville. Le programme est rétroactif jusqu'au 1^{er} janvier 2020. D'autres programmes de subvention environnementale sont aussi disponibles pour l'achat ou la location de couches lavables, pour le remplacement d'une toilette standard par une toilette à faible débit et pour l'achat de produits zéro déchet et d'hygiène féminine.

